



## Répartition des charges Etat – communes :

### LE TEMPS D'UN NOUVEAU MENU

Le sondage réalisé par l'UCV cet automne auprès de ses membres a mis à jour la sérieuse détérioration annoncée des finances communales dans notre canton. Les budgets de nos communes sont plombés par les reports de charges de plus en plus lourds ponctionnés à longueur d'année par l'Etat. En parallèle, **une expertise mandatée par l'UCV** démontre objectivement que les communes ont contribué de manière significative au redressement des finances cantonales depuis 2004, à la faveur de diverses opérations : bascule des impôts et modification de la répartition de la facture sociale notamment. Si la situation financière du canton a pu, grâce au soutien substantiel des communes, évoluer favorablement, une tendance inverse se produit pour la majorité d'entre elles. Le temps du rééquilibrage a sonné ; les pourparlers sont entamés !

L'exaspération de plus en plus vive des collectivités locales ne peut donc plus être assimilée à une petite grogne budgétaire automnale et passagère. Les communes refusent de se voir cantonnées à un rôle de perceptrices de l'Etat, qui lui, se porte bien ; les représentants des deux associations (UCV – AdCV) ont eu l'occasion de le faire savoir dans le cadre de rencontres avec les représentants de l'Etat.

**La remise en question de ce grand brassage financier effectué au détriment des communes s'impose. L'UCV et l'AdCV, ralliée à notre expertise, font cause commune pour entamer de vraies négociations sur les questions de fond.**

Au préalable, les trois partenaires – UCV, AdCV et Canton – ont, d'un commun accord, mis en place un groupe de travail dont l'objectif était d'examiner les données rassemblées et liées aux conséquences financières pour l'Etat et les communes de deux phénomènes : les effets de la bascule des points d'impôts EtaCom dès 2004 et ceux liés à l'augmentation de la participation financière des communes au paiement de la facture sociale (d'un tiers à 50%), ainsi que les changements y afférents liés à la RPT. Selon l'angle de vision, les interprétations divergent. Une remise à plat est nécessaire.

### La composition des ingrédients

Pour leur part, les communes revendiquent la définition avec l'Etat d'un programme de travail commun. En marge des deux thématiques précitées, elles veulent intégrer à la négociation les charges liées aux soins à domicile (AVASAD), à la réforme

policière et aux moratoires imposés par l'Etat sur les routes et les bâtiments historiques.

Lundi 3 décembre, les représentants de l'UCV et de l'AdCV ont accepté un premier geste de l'Etat : ce dernier renonce au remboursement du rattrapage financier 2011 - 2012 des communes, à hauteur de 21.68 mio pour les années 2013-2014 (cf. [art. 9 DLPIC](#)).

**Les présidents des deux associations faîtières, soutenus par les membres du groupe de travail des communes, ont accepté cette proposition de l'Etat comme un premier pas positif, mais insuffisant car ponctuel et limité dans le temps. Ils ont rappelé aux représentants du gouvernement que les communes veulent ouvrir un nouveau round de négociation politique, afin d'obtenir un rééquilibrage durable et équitable de la répartition des charges entre elles et le Canton. Un calendrier de travail fixe les prochaines rencontres dans le courant du premier trimestre 2013.**

Le Comité  
Pully, le 3 décembre 2012

Communiqué de presse : cliquer [ici](#)